

Image not found or type unknown



Diffamation et vol d'image sur internet

Par **ABBCI**, le **20/03/2008 à 11:05**

Notre association sportive, l'ABBCI, localisée en Côte d'Ivoire, est victime d'usurpation de propriété de matériel vidéographique et d'une campagne de diffamation orchestrée par un site web hébergé par Google, dont le modérateur est un citoyen Français.

Pouvons nous porter plainte en France?

Si oui à qui nous adresser?

Devrons nous nécessairement prendre attache avec un avocat?

Dans quel cas où trouver un cabinet spécialisé dans ce genre d'affaire, en précisant que nous avons très peu de moyens financiers.

Sincères remerciements